



Lauterbacher Nouvelles



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers enfants,

C'est la fin de l'année scolaire. Encore une année passée pour les élèves et les professeurs et des vacances bien méritées.

Avant leur départ, le conseil municipal est passé dans les écoles pour distribuer les « pains et saucisses ». La fête du 14 juillet en salle des fêtes n'étant pas encore à l'ordre du jour, vu que la pandémie n'est toujours pas éradiquée et qu'il y a trop de risques à rassembler autant de monde.

Les vacances sont également des opportunités pour la jeunesse de se retrouver en groupes sur les aires de jeux. Permettez-moi donc de rappeler quelques règles de comportements de la vie en collectivité, tels que la politesse, l'ordre public pour éviter quelque incivilité.

Le respect du voisinage des lieux et espaces publics est primordial. Afin de ne pas transformer leur quotidien en enfer, il faut impérativement éviter le vacarme incessant, la musique à fond et cela également en journée. Pas de tapage nocturne (à partir de 22h).

Vivre ensemble, ce n'est pas toujours facile. Et pourtant, avec quelques efforts et du bon sens, nous pouvons améliorer notre cadre de vie et en profiter d'avantage. Nous avons tous un rôle à jouer.

La Mairie aura beau prendre des mesures pour faire appliquer les règles, elle aura toujours besoin de vous tous pour maintenir l'ordre. Chacun doit respecter au mieux la tranquillité des autres.

Sur ce, Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous de merveilleuses vacances d'été pour vous ressourcer.

Le Maire,
André FRITZ



LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/05/2021

Présents :

Mmes : BECHTOLD Chantal, DECK Marie Anne,

MM : FRITZ André, WEIGEL Éric, ERHARD Antoine, ZERMANN Cédric, CIVIDINO Daniel, ENGELHARD Jean-Michel, HEINTZ Vincent, HERBEIN Alain, KREUTZBERGER Luc, MITTENBUHLER Damien, VOLTZ Nicolas.

Absents excusés : Mmes KREUTZBERGER Marie, HUFSCHEMIDT Sandrine,

Pouvoirs : 0

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet, à raison de 35/35^{ème} à compter du 09/07/2021, pour les fonctions d'accueil de la mairie et de l'agence postale communale.

Adopté à l'UNANIMITÉ

AIDE COMMUNALE AU RAVALEMENT DE FAÇADE

Le Conseil municipal, après examen du dossier, alloue l'aide au ravalement de façades de :

- 500.00€ à M. BURGARD Jean-Luc

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget primitif 2021.

Adopté à l'UNANIMITÉ

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ORGANISATION DES MOBILITÉS » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Vu l'article 8 III de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités modifiée,
Vu l'article L 1231-1 et suivants du code des transports,

Vu l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes de la Plaine du Rhin,

Vu les échanges entre la communauté de communes et les communes membres,

Vu la notification de la délibération de la communauté de communes approuvant le transfert de la compétence « organisation des mobilités »

Considérant que lorsque les communes membres d'une communauté de communes n'ont pas transféré à cette dernière la compétence d'organisation de la mobilité à la date de promulgation de la loi d'orientation des mobilités de 2019, l'organe délibérant de la communauté de communes et les conseils municipaux de ses communes membres se prononcent sur un tel transfert dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délibération de l'organe délibérant de la communauté de communes intervient avant le 31 mars 2021,

Considérant que la délibération de la communauté doit être notifiée à l'ensemble des communes membres qui doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable,

Considérant que le transfert est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée et prend effet au plus tard au 1^{er} juillet 2021. Le transfert de compétence, prononcé par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés,

Qu'à défaut de transfert à la communauté de communes de la Plaine du Rhin, au 1^{er} juillet 2021, la région exerce de droit, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, l'ensemble des attributions relevant de cette compétence sur le territoire de la communauté de communes où le transfert prévu au III de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités n'est pas intervenu, sauf en ce qui concerne les services déjà organisés, à cette même date, par une ou plusieurs communes membres de la communauté de communes concernée qui peuvent continuer, après en avoir informé la région, à les organiser librement et pour le financement desquels elles peuvent continuer à prélever le versement destiné au financement des services de mobilité.

Lorsqu'une de ces communes a transféré sa compétence d'organisation de la mobilité à un syndicat mixte, ce syndicat demeure compétent sur le périmètre de cette commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le transfert de la compétence « organisation des mobilités » à la Communauté de communes de la Plaine du Rhin ;
- **PRECISE** que la délibération sera notifiée au Président la communauté de communes de la Plaine du Rhin ;
- **HABILITE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS—NIEDERLAUTERBACH



⇒ Régionales (au 2nd tour) - Données officielles du site : <https://elections.interieur.gouv.fr/regionales->

Liste conduite par	Voix	% Exprimés
M. Jean ROTTNER	98	51,04
M. Laurent JACOBEL-	46	23,96
Mme Brigitte KLIN-	38	19,79
Mme Eliane ROMANI	10	5,21

⇒ Départementales (au 2nd tour) - Données officielles du site : <https://elections.interieur.gouv.fr/departementales-2021/index.html>

Binôme de candidats	Voix	% Exprimés
M. Paul HEINTZ et Mme Stéphanie KOCHERT	136	71,58
Mme Isabelle BATT et M. Christophe HEYD	38	28,42

COMMUNICATIONS DIVERSES

POUBELLE JAUNE

15 et 28 juillet 2021

11 et 25 août 2020

POUBELLE BRUNE

6, 13, 20 et 27 juillet 2021

3, 10, 17, 24 et 31 août 2021

COMBATTRE LES MOUSTIQUES !

Certaines espèces de moustiques pondent leurs œufs à la surface de l'eau dans des contenants stockés dans les jardins des particuliers. Des gestes simples existent pour limiter leur développement : vider ou changer l'eau 2 fois par semaine, ranger à l'abri de la pluie, fermer hermétiquement avec un couvercle adapté ou une moustiquaire et un tendeur. Sinon, des tablettes Culinex destinées au traitement des larves et des moustiques dans les eaux stagnantes sont disponibles à la mairie.



Sur le sentier, le long de la Lauter, dans notre forêt, en direction de Salmbach, étaient plantés pas mal d'épicéas. Malheureusement, beaucoup d'entre eux sont aussi attaqués par les scolytes. En accord avec l'ONF, ces arbres devront et seront enlevés très prochainement. Pendant les travaux le sentier sera impraticable sur cette partie. Une signalétique sera évidemment mise en place. Cependant, nous vous recommandons la plus grande prudence lors de vos cheminements à venir sur le sentier.



VENTE DE BOIS - LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR LES PARTICULIERS

Pour la prochaine vente, veuillez faire votre demande le plutôt possible et avant le 1er septembre.

Merci de laisser vos souhaits ainsi que vos coordonnées à l'accueil de la mairie.

03 88 94 30 06



Consignes de tri



A mettre **en vrac** dans le bac de tri sélectif

Bouteilles et flacons en plastique (vidés avec leur bouchon)



Papiers et cartons (propres)



Briques alimentaires (vides)



Acier et aluminium (boîtes, aérosols...)



A mettre dans le bac d'ordures ménagères

Ordures Ménagères

Poubelle d'ordures ménagères



Plastiques non recyclables

Poubelle d'ordures ménagères



Verre



Uniquement les bouteilles, pots et bocaux vides sont à déposer dans le conteneur à verre de votre commune ou en déchèterie.

BIEN VIVRE ENSEMBLE - *Un des paramètres du « Bien vivre ensemble » est le respect des autres.*



< < <

NUISANCES SONORES



Les bruits émis par les activités aux aires de jeux ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage. De 22h à 7h du matin, toute nuisance sonore (musique, aboiements, bruits ...) est considérée comme du tapage nocturne. L'infraction pour les nuisances sonores existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps. Merci de bien vouloir respecter le voisinage.

DESHERBAGE ET TAILLE DES HAIES > > >

Pensez à vérifier que vos haies ne se soient pas permis trop de liberté et taillez ce qui doit l'être afin de garantir la sécurité des habitants de la commune. Veillez donc à ce que les candélabres soient toujours dégagés pour permettre à l'éclairage public de jouer pleinement son rôle. Pensez également à dégager et désherber les trottoirs qui bordent vos propriétés et dont vous êtes responsables.



< < <

DEJECTIONS CANINES



Les **déjections canines** sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

NOMS SUR LES BOÎTES AUX LETTRES > > >

Merci d'inscrire obligatoirement votre **nom** sur votre **boîte aux lettres** de manière clair et lisible. Le numéro de votre habitation doit également être lisible. Même si c'est une obligation, c'est également un devoir. Il convient également d'apposer, le cas échéant, une affiche « attention au chien ».



< < <

STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE



En agglomération, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit respecter les règles inscrites dans le code de la route. S'arrêter ou stationner sur la chaussée ne doit pas gêner la circulation ou les autres usagers de la route, et donc privilégier les stationnements uniquement sur parking et hors voie publique à chaque fois que c'est possible.

L'article R417-11 du Code de la route stipule qu'un **stationnement sur le trottoir** d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique. De fait, c'est verbalisable.

Les nouvelles cartes d'identité

La nouvelle carte nationale d'identité a été introduite progressivement depuis le 15 mars 2021. Dans la région Grand Est, elle est entrée en circulation depuis le 31 mai 2021.

La nouvelle carte d'identité comporte une puce électronique hautement sécurisée, contenant une photo du visage du titulaire et ses empreintes digitales. Elle est aussi équipée d'un cachet électronique visuel (CEV) permettant une lecture automatique.



Quand demander une nouvelle carte d'identité ?

- Ma carte d'identité arrive à expiration dans moins de 6 mois
- Je souhaite refaire ma carte d'identité suite à une perte ou un vol
- J'ai changé d'état civil ou d'adresse
- Il s'agit d'une première demande (pour un enfant par exemple)

Si vous possédez une carte d'identité en cours de validité, vous n'avez **aucunement besoin de réclamer le renouvellement anticipé** de la carte que vous possédez actuellement. Vous pouvez continuer à l'utiliser sous les mêmes conditions et ce jusqu'à la fin de la date de validité figurant au verso de votre carte.

Uniquement sur rendez-vous à la mairie de Lauterbourg (03 88 94 80 18, www.mairie-lauterbourg.fr) ou à la mairie de Seltz (03 88 05 59 05, www.seltz.fr)

Recensement militaire : c'est obligatoire !



Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).

Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Il doit donc se présenter à la mairie avec sa carte nationale d'identité ou un justificatif d'identité et son livret de famille.

Aide à la rénovation énergétique

OKTAVE

la plateforme de la Région Grand Est, dédiée à la rénovation énergétique de l'habitat, s'associe au **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane** pour proposer un service d'accompagnement de proximité aux 56 000 habitants des 36 communes de ce territoire.

Rénover son habitation pour faire des économies d'énergie peut poser bien des questions :

- ⇒ Par où commencer ?
- ⇒ Quels travaux pour quelles économies d'énergie ?
- ⇒ À quel artisan faire appel ?
- ⇒ Quelles sont les aides disponibles ?
- ⇒ Comment bénéficier du préfinancement des aides par OKTAVE ?
- ⇒ Comment trouver les solutions de financement des travaux ?

Autant de questions auxquelles les Conseillers Rénovation de la SEM OKTAVE répondent.

Avec ce partenariat **sur le territoire de la Bande Rhénane**, OKTAVE propose aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs des logements situés sur les 36 communes de ce territoire, depuis le 1er Juin 2021, un accès de proximité aux moyens techniques et financiers, développés spécifiquement pour faciliter les projets de rénovation énergétique performants :

Renseignement sur : www.oktave.fr ou au 0805 383 483

Conseils, visite initiale et audit énergétique gratuits

Les permanences du conseiller rénovation sur le PETR de la Bande Rhénane :

Lundi matin & mardi matin

de 9h à 12h

CC PAYS RHÉNAN

32 Rue du Général de Gaulle

67410 Drusenheim

Jeudi matin & vendredi matin

de 9h à 12h

CC DE LA PLAINE DU RHIN

3 RUE PRINCIPALE

67930 Beinheim

Gwennaël COHERGNE : 06 46 14 70 30—inforeno67@oktave.fr

Demande de rdv sur : www.oktave.fr rubrique contact ou 0 805 383 483 (appel gratuit)

A propos de OKTAVE ; le service régional de rénovation performante de l'habitat



OKTAVE est un service initié par la Région Grand Est et l'ADEME. Sa vocation est d'accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation énergétique.

Il constitue un guichet unique permettant de bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'un conseiller en rénovation qui suit le projet dans son ensemble pour une rénovation performante, réussie et profitable, mais aussi d'un accompagnement dans le montage des dossiers financiers.



QUE FAIRE EN CAS D'INTEMPÉRIES ?



N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou péri-scolaires.



Eloignez-vous des bords de mer et des lacs ; stoppez toute activité de plein air



N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement



Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision



En cas d'utilisation de groupes électrogènes, respectez les consignes d'utilisation et placez-les à l'extérieur du bâtiment



Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent



Apportez une première aide à vos voisins ; prenez des nouvelles des personnes âgées ou handicapées



Informez-vous de la montée des eaux dans les médias et sur les sites de Météo France et Vigicrues

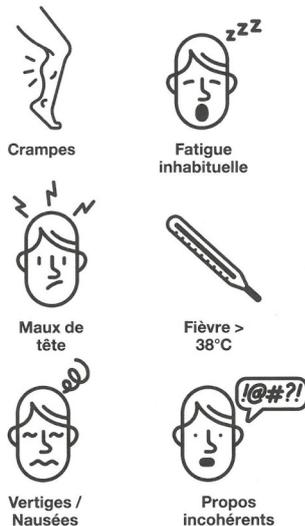


Fermez les portes et les volets



Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur : www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence

En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, **appelez le 15.**



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Se baigner sans danger !

Lorsque vous vous baignez avec vos enfants :

- Restez toujours avec vos enfants quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau.
- Baignez-vous en même temps qu'eux.
- Désignez un seul adulte responsable de leur surveillance.
- S'ils ne savent pas nager, équipez vos enfants de brassards (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant (voir informations sur le produit et la notice d'information) dès qu'ils sont à proximité de l'eau.
- Méfiez-vous des bouées ou des autres articles flottants (matelas, bateaux pneumatiques, bouées siège,...), ils ne protègent pas de la noyade.
- Surveillez vos enfants en permanence, même s'ils sont équipés de brassards.
- Si vous ressentez le moindre frisson ou trouble physique, ne vous baignez pas.
- Prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner.
- Soyez vigilant lors de la baignade et faites attention à la zone d'impact des vagues (certaines zones du corps comme la tête, le cou ou le ventre étant plus fragiles).

Tenez compte de votre forme physique

- Ne surestimez pas votre condition physique. Avant de partir nager au loin, assurez-vous que votre forme physique vous permet de revenir sur la terre.
- Souvenez-vous qu'il est plus difficile de nager en milieu naturel (mer, lac, rivière) qu'en piscine.

Évitez tout comportement à risque

- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.
- Ne vous exposez pas excessivement au soleil avant la baignade.
- Rentrez progressivement dans l'eau, particulièrement lorsque l'eau est froide et que vous vous êtes exposé au soleil.

En cas de danger imprévu

> Ne luttiez pas contre le courant et les vagues pour ne pas vous épuiser.

> Si vous êtes fatigué, allongez-vous sur le dos pour vous reposer. Vos voies respiratoires sont alors dégagées : vous pouvez respirer normalement et appeler à l'aide.

Équipez votre piscine

(enterrée ou semi enterrée) d'un dispositif de sécurité.

La loi prévoit 4 dispositifs :

- Les barrières, abris de piscine ou couvertures : ils empêchent physiquement l'accès au bassin et sont particulièrement adaptés aux jeunes enfants, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignade.
- Les alarmes sonores : elles peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau (alarmes d'immersion) ou de l'approche d'un enfant du bassin (alarmes périmétriques), mais n'empêchent pas la noyade.

Les barrières sur 4 côtés sont celles qui assurent une meilleure protection.

Pendant la baignade

- Pensez à poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.

Après la baignade

- Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre en place le dispositif de sécurité.

- Si vous avez une piscine « en kit » (qui n'est pas enterrée dans le sol) Retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.

Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/Securite-des-piscines
www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine

Lorsque vous pratiquez une activité nautique :

- Si nécessaire, faites reconnaître par un maître-nageur sauveteur la capacité de vos enfants à savoir nager.
- Pratiquez toujours votre activité dans les zones autorisées.
- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant
- Tenez compte de votre forme physique.
- Informez-vous sur les conditions météo avant de partir.
- Ne partez jamais seul et informez vos proches de votre destination et de votre heure de retour prévue.
- Respectez les consignes de sécurité et les autres usagers.

- Équipez-vous des articles de sécurité recommandés (bouées, gilets de sauvetage, casques,...).

20 % des noyades ont lieu pendant une activité autre que la baignade : bateau, pêche, plongée, canoë, kayak, rafting... Ces noyades sont souvent dues à une chute ou à un malaise.

www.economie.gouv.fr/dgccrf/Securite-des-piscines
www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine

www.developpement-durable.gouv.fr/-Gestes-et-conseils



La boulangerie de notre village fête ses 80 ans cette année ...



C'est en effet, en 1941, que débute l'aventure de la boulangerie Sonntag à Niederlauterbach. En pleine période de la seconde guerre mondiale, M. Le Maire de l'époque, M. Kreuzberger, pour remédier à la pénurie de pain, eut la bonne idée, de chercher un boulanger pour qu'il s'installe dans le village.

A cette époque, un certain Edouard Sonntag était ouvrier boulanger à la boulangerie Koebel de Seebach.

La proposition du Maire l'intéressa et il déménagea pour s'installer dans notre commune.

D'abord établi au N°36 de la rue principale, elle ouvrit ses portes en Novembre 1941, en pleine période de rationnement. Ce qui ne fut évidemment pas une situation des plus sereines pour débiter son activité. Mais le soutien de toute la commune, et surtout du curé Pflieger, permirent de tourner la page de cette histoire. Cependant, malgré le caractère essentiel de cette activité, Edouard fut encore incorporé au courant de l'année 1944. Mais chanceux, il en revient, et la vie de la boulangerie put reprendre son cours.

Juste après la guerre, la boulangerie déménage. Elle traverse la rue, presque en face pour une dizaine d'années encore.

Puis c'est en 1954, que M et Mme Sonntag acquièrent la propriété de l'actuelle boulangerie.

Le bâtiment regroupe ainsi la maison familiale, la boulangerie et l'espace de vente.



La boulangerie se lança dans la livraison, dès les années 1950. Tout d'abord Scheibenhard, à pieds et une « Kutch ». En 1952 la livraison se fait à vélo avec une remorque. L'année 1960 voit apparaître le scooter Starlette toujours encore pour livrer les produits de la boulangerie à Scheibenhard. En 1968 ce sera la première voiture, une Peugeot, 203 break, puis une camionnette.

C'est ainsi que grandit la seconde génération. Effectivement, Jean-Pierre suit les pas de son père. Il effectue son apprentissage dans une boulangerie Strasbourgeoise, chez Walter Marcel, où il commença par livrer en triporteur de nombreux hôtels de la capitale Alsacienne, bien avant l'aube.



Puis, quelques années après l'obtention du brevet de maîtrise, il reprend l'entreprise familiale en 1979. Mais comme souvent dans ce cas, les parents gardent un pied, voire même les deux dans l'activité, pour soutenir et encourager la relève. En 1980, Jean-Pierre et sa femme Nicole apportent eux aussi leurs pierres à l'édifice. La première avec l'agrandissement de la boulangerie, un nouvel espace de vente et l'extension du logement.
Et la seconde avec Pierre lui-même...



Enfin, mais heureusement pour la boulangerie et pour nous, Pierre devint aussi boulanger. Il commença comme son père par un apprentissage à Strasbourg. Mais dans la pâtisserie Litzler-Vogel qui existe toujours au 9 Rue d'Austerlitz. Pierre ne se contenta pas seulement d'un brevet de boulanger, il obtint aussi celui de pâtissier. C'est ainsi que la troisième génération reprend le flambeau en 2006.

Et lui aussi participe à la modernisation de l'entreprise. De nouvelles chambres de fermentation programmables, un nouveau four moins gourmand en énergie et tout un tas d'ustensiles et appareils.



Aujourd'hui, Estelle et Pierre mènent ensemble leur barque. Ils perpétuent avec passion la tradition et le savoir-faire. Sous le signe de la qualité, et du pétrissage de la pâte jusqu'à sa cuisson. C'est d'ailleurs la signification du B majuscule sur l'enseigne. Mais ils ne sont pas seuls. Ils sont toute une équipe, avec plus ou moins d'apprentis. Et ils en ont formés, toutes générations confondues, plus d'une trentaine.

Ils livrent actuellement dans 5 villages aux alentours, dont Oberlauterbach depuis 2019.

Et je vous laisse deviner pourquoi ? suite à la demande de leur Maire !
Ça y est, je crois que, la boucle est bouclée....

Mais comme ils aiment à le rappeler, c'est aussi et surtout grâce à tous les clients, que cette aventure poursuit son petit bout de chemin... Pour le plus grand bonheur de nos papilles !



LA VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

CERCLE SOCIO-CULTUREL

DON DU SANG

Le prochain don du sang se tiendra le 22 septembre à la salle des fêtes.

La collecte du 23 juin organisée à Niederlauterbach a permis d'accueillir 36 donneurs de sang.



BIBLIOTHEQUE « PLAISIR DE LIRE »

Dans la situation actuelle, la bibliothèque sera ouverte uniquement le vendredi de 16h30 à 17h30.

Nous vous demandons de respecter les consignes sanitaires données:

- port du masque obligatoire
- laver les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition
- 2 personnes maximum dans la bibliothèque
- pas de lecture sur place
- respecter les distanciations et les mesures barrières

Le portage de livres pour les personnes à mobilité réduite n'est pas assuré pendant cette période. Nous vous remercions pour votre compréhension et d'avance nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE DE NIEDERLAUTERBACH

RENTÉE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2021

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 2 septembre 2021 à 8h.



Les deux classes de l'école ont participé à 3 séances d'initiation au rugby proposées par un encadrant du rugby club de Lauterbourg: Florian Rat.

Le lundi 28 juin, M. ILLIG est intervenu à l'école pour discuter de l'énergie et des panneaux photovoltaïques. Après sa présentation générale, M. ILLIG a proposé aux élèves de construire des moulins à vent solaires.



Randonnée sur les lignes de la Lauter

Lundi 7 juin 2021, la classe des CM1-CM2 a fait une randonnée sur les lignes de la Lauter, accompagnée de Marianne Deck, membre du Club Vosgien originaire du village. Ils ont ainsi suivi les petites balises « rectangle rouge » qui indiquent le chemin de Grande Randonnée (GR) reliant Amsterdam à Nice.

Grâce à leur guide, ils ont découvert la Redoute du Lanzensee et ont appris qu'il s'agissait d'un endroit de défense entouré d'un monticule de terre et d'un fossé, pouvant abriter plus de 30 militaires français et leur matériel. Elle servait autrefois à défendre la France face à l'armée allemande et autrichienne. Les lignes de la Lauter, avec une cinquantaine de redoutes, des digues et des écluses, ont été construites sous Louis XIV lors de la Guerre de Succession du trône d'Espagne. Elles vont du Rhin au col du Pigeonnier, de Lauterbourg à Wissembourg.

Marianne leur a aussi parlé de la légende de « la dame en vert du Lanzensee ». Il s'agirait d'une fée qui hantait la forêt et vivait dans le pavillon de chasse du roi Dagobert, le Lanzenbourg, établi en 620.

Tout au long de la randonnée, les élèves ont appris différentes choses. Leur guide leur a par exemple expliqué que les randonneurs qui avaient un rhume plaçaient un mouchoir sur une fourmilière puis le respiraient. Ils sentaient alors une odeur de vinaigre qui permettait de déboucher le nez.

Les élèves ont aussi été avertis que les véhicules (vélo, voitures,...) et chevaux ne sont pas autorisés à circuler sur ce sentier pédestre.

Au vu des innombrables questions posées, les élèves étaient ravis de cette matinée de marche avec des informations sur la nature et le patrimoine. Pour certains les 9,5 km parcourus étaient un exploit, pour d'autres une première !

Article rédigé par les élèves de la classe, complété par Mme Deck

Visite de l'usine de méthanisation

Dans le cadre de leur programme scolaire qui traite des énergies, les élèves de CM1-CM2 ont découvert, le mardi 15 juin, l'installation de méthanisation de la SAS Biometha à Altenstadt. Bénéficiant du beau temps, ils y sont allés à vélo.

Ils y ont notamment appris, que le processus de méthanisation « digère tous les jours » presque 85 tonnes de soi-disant déchets, qui du coup n'en sont plus. Et que la production de méthane permet de couvrir la moitié des besoins de la ville de Wissembourg.



Le défi vélo : « à vélo, j'y vais »

Voici les résultats "officiels" :

école élémentaire: 11ème / 84 avec un taux de participation de 42,062% (je pense qu'ils prennent en compte l'ensemble des jours, mercredi/samedi/dimanche compris)

Classement par classe :

- CP-CE1-CE2 : 57ème / 266 (40,580%)
- CM1-CM2 : 31ème / 266 (44,689%)

Et au niveau des écoles, on a calculé le taux de participation par rapport aux jours de classe :

- CP-CE1-CE2 : 77% (15% vélo, 56M pied, 6% trottinette)
- CM1—CM2 : 84% (52% vélo, 27% pied, 5% trottinette)



14 juillet et Weck und Woascht

A la vue des incertitudes qui subsistent sur les rassemblements publics et l'obligation toujours en vigueur de respecter les gestes barrières, **le conseil municipal a préféré annuler la fête du 14 juillet 2021**. Cependant il n'oublie pas pour autant les coutumes locales.

Ainsi, cette année encore, la traditionnelle Weck und Woascht du 14 juillet, s'est présentée en avance à l'école de Niederlauterbach. La distribution s'est déroulée le vendredi 2 juillet à 16h00, juste après le concert donné aux parents par tous les enfants des écoles primaire et maternelle. Concert préparé tout au long de l'année, par les maîtresses et les enfants, et dont le résultat s'est inscrit sur les sourires de toutes les personnes présentes.



ECOLE MATERNELLE DE NIEDERLAUTERBACH

Bacs de jardinage

Chaque groupe a semé à tour de rôle différentes graines dans les bacs de jardin: des radis, de la salade, du maïs, des courgettes et des potimarrons. Les enfants étudient les outils du jardinier, la germination des graines et les besoins des plantes.

Tous les jours, les enfants admirent les graines qui ont germé et les plants et légumes qui poussent dans les bacs de jardin de l'école.

Ils ont cueilli les radis, les ont lavés puis goûtés avec un peu de sel. Certains étaient très piquants! Ils ont également mangé de la salade.



Intervention de l'association Kimalane

Virginie de l'association Kimalane est venue le lundi 7 juin 2021 à l'école accompagnée de différents animaux :

un lapin et des cochons d'Inde: nous les avons nourris, caressés, câlinés et brossés.

une tortue : nous avons touché sa carapace et ses pattes puis nous l'avons portée.

des chinchillas: nous les avons caressés et observés se rouler dans la sable.

Nous leur avons construit des maisons/tunnels pour qu'ils passent en dessous. Nous avons eu le droit d'avoir Perle sur notre épaule. C'était très rigolo car elle nous chatouillait beaucoup.

un hamster : nous l'avons fait passer dans le creux de nos mains et nous l'avons observé s'amuser dans un petit tunnel.



ECOLE MATERNELLE & ÉLÉMENTAIRE

La classe de l'école maternelle et les deux classes de l'école élémentaire ont participé aux rencontres chantantes "de loin en chœur" organisées par l'AOS d'Haguenau. Les enfants ont écouté un conte raconté sur la radio Accent 4, entrecoupé par des morceaux musicaux et chants sur le thème des oiseaux.



PAROISSE CATHOLIQUE

TROIS NOUVEAUX CONFIRMÉS

Le 5 juin dernier, à l'église de Lauterbourg, en présence de M. Le curé Klipfel et du Chanoine Hubert Schmitt, 14 jeunes gens, filles et garçons, ont fait le choix de la confirmation. Parmi ces jeunes gens, il y en a trois de notre village :

Laurine Zimmermann, Elias Erhard et Raphael Heintz.

Tous ont suivi la préparation délivrée par M. le curé Klipfel, qui fut toutefois perturbée par la crise sanitaire. Nos meilleurs vœux vous accompagne.



PREMIÈRE COMMUNION

Le dimanche 9 mai dernier, en l'église sainte Marguerite de Niederlauterbach, deux jeunes filles et quatre garçons, ont reçu le sacrement du pardon.

Une page qui se tourne, après 2 années de préparation, sous la conduite de Mme Martine Kreuzberger et de M. le curé Klipfel.



LA CEREMONIE DE LA COMMEMORATION DU 8 MAI

La cérémonie patriotique de ce samedi 8 mai s'est tenue une fois de plus dans un contexte hors du commun - ce qui n'a pas empêché M. le Maire, accompagné d'Etienne Auge, ancien combattant et ancien Premier Adjoint de la Brigade de Gendarmerie de Strasbourg et de ses adjoints, Madame Chantal Bechtold et Messieurs Antoine Erhard et Cédric Zermann, d'honorer dignement **la date anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.**

Car le devoir de mémoire se doit d'être respecté, même en période de crise sanitaire.

GOETTELFINGER PAUL — HEILMANN LOUIS — GERTZ LUCIEN — HELFRICH JOSEPH — HEILMANN PIERRE — RIES JEAN — REICHERT RENE — REICHERT ROBERT — ENGELHARD ALPHONSE — EHRHARDT VALERE — WEIGEL CHARLES — SCHMITT JOSEPH — SCHMITT RENE — LOCHERT LEON — BURGARD JEAN — SCHICKEL JOSEPH — FRITZ ALFRED — DAUER CAMILLE — RIES EDOUARD — VETSCH CHARLES — HEILMANN EDOUARD — BRINSTER ANDRE — BRUNSTER ALOYSE — MITTENBUHLER ALOYSE — SONNTAG JEAN

Un hommage a été rendu à ces 21 personnes sur la place Mailhac-Cromac, au monument aux morts, ainsi nommée puisque nos familles y furent évacuées. Ils ont été enrôlés loin de chez eux et ont disparu du fait de ces conflits. Certains à peine de jeunes adultes, d'autres de jeunes pères de famille. Quatre victimes civiles sont également tombées tragiquement lors des conflits au village.

Un dépôt de gerbe a été organisé devant le monument précédé d'une minute de silence et du chant de l'hymne national, la Marseillaise.



LES FÉLICITATIONS DE LA COMMUNE

GRANDS ANNIVERSAIRES

Le 4 juin

Monsieur SPILLMANN Aloyse fêtait son 80ème anniversaire.



Le 10 juin

Monsieur HEILMANN Joseph fêtait son 90ème anniversaire !



Le 21 juin

Monsieur HAMMER Aloyse fêtait son 80ème anniversaire.

Des corbeilles garnies ont été remises à chacune de ces occasions.

NAISSANCE DANS LA COMMUNE

Le 19 juin 2021,

Natalie ARCHER a donné naissance à sa fille Aliyah à son domicile. C'est la première naissance dans la commune depuis quatre années !



LES ANNIVERSAIRES

EN JUILLET

Le 1er juillet	72 ans	LISCHKA Jeanine née TONNELIER
Le 2 juillet	89 ans	RAUCH Aloyse
Le 4 juillet	70 ans	WEIGEL Gérard
Le 12 juillet	78 ans	LICHTENWALTER Vera née SIMON
Le 17 juillet	72 ans	OTT Xavier
Le 18 juillet	84 ans	ILLIG Jean-Jacques
Le 21 juillet	91 ans	ERHARD Marie, née WEBER
Le 22 juillet	72 ans	KOHLER Roswitha, née MARSCHALL
Le 27 juillet	84 ans	BURGARD Florent



EN AOÛT

Le 2 août	85 ans	WEBER Jakob
Le 5 août	83 ans	ENGELHARD Gilbert
Le 9 août	80 ans	ZIMMERMANN Céline, née HEINTZ
Le 9 août	73 ans	BABINGER Denise
Le 12 août	73 ans	BURGARD Marie, née STRIEBIG
Le 18 août	79 ans	HOCH Nicole, née BRAUN
Le 19 juillet	70 ans	LUSTIG Paulette née ZIMMERMANN
Le 20 août	80 ans	KREUTZBERGER Alphonse

NAISSANCE

Le 19 juin 2021

Aliyah Joy ARCHER, fille de Zachary ARCHER et Natalie ARCHER



Si vous ne désirez pas figurer sur l'une des ces pages (Anniversaires à partir de 70 ans, photographies des événements heureux, publications des prochains événements heureux), veuillez le signaler à la mairie afin de retirer vos noms des listes de diffusion). En contrepartie, si vous désirez figurer dans le bulletin communal pour un événement dont ne nous sommes pas informés, merci de le signaler. MERCI !

SERVICES UTILES

Ecole Maternelle —16, Rue de l'Ecole	03 88 53 60 63
Ecole Élémentaire —17, Rue de l'Ecole	03 88 53 61 04
Assistante sociale	03 69 06 73 76
Déchetterie Wintzenbach	03 88 86 55 51
Office de tourisme Seltz-Lauterbourg	03 88 05 59 79
Médecin de garde (samedi midi à lundi 7 heure)	03 69 55 33 33
Tours de garde des infirmier(e)s	
Cabinet LAUTERBOURG	03 88 54 67 72
Cabinet SALMBACH	03 88 53 64 65
Urgences vétérinaire https://www.urgences-veterinaires.fr/trouver-un-veterinaire-BAS-RHIN(67)	

ADRESSES UTILES

Notaire — Maître GROSCLAUDE Jean-Mathieu 1 Route du Rhin 67630 LAUTERBOURG	03 88 94 81 56
Kinésithérapeute à MOTHERN Mme SCHMITT Sophie	06 82 14 31 19
Taxi Philippe PONS — philippepons67@sfr.fr	06 18 88 32 94
Fluo Grand Est —horaires de bus https://www.ctbr67.fr/la-ctbr/le-reseau-67/	09 72 67 67 67
Ramontage la Brosse d'Alsace MOTHERN France Ramontage SELTZ	03 88 49 84 35 06 30 45 01 54

NUMEROS D'URGENCE

GENDARMERIE	03 88 94 80 12
SOS MAIN	03 88 14 42 57
CENTRE ANTI-POISON	03 88 37 37 37
SOS ENFANTS DISPARUS	116 000



SAMU

Police
Gendarmerie

Pompiers

Toutes
urgences

AMBULANCES

GREINER	03 88 86 51 43
ROLAND	03 88 86 31 43

Date de parution : juillet 2020

PHARMACIES DE GARDE

Juillet 2021

03/07/2021	Wissembourg Pharmacie Centrale
04/07/2021	Seebach
10/07/2021	Beinheim
11/07/2021	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
14/07/2021	Seltz
17/07/2021	Merkwiller
18/07/2021	Wissembourg Pharmacie Centrale
24/07/2021	Wissembourg Pharmacie Centrale
25/07/2021	Betschdorf
31/07/2021	Wissembourg Pharmacie de la Paix

Août 2021

01/08/2021	Merkwiller
07/08/2021	Wissembourg Pharmacie de la Paix
08/08/2021	Wissembourg Pharmacie Centrale
14/08/2021	Soultz
15/08/2021	Wissembourg Pharmacie de la Paix
21/08/2021	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
22/08/2021	Wissembourg Pharmacie de la Paix
28/08/2021	Seltz
29/08/2021	Soultz

MAIRIE ET AGENCE POSTALE
DE NIEDERLAUTERBACH

17 Rue de l'Ecole 67630 NIEDERLAUTERBACH

☎ 03.88.94.30.06

✉ mairie.niederlauterbach@wanadoo.frwww.niederlauterbach.fr

Lundi, Mercredi et Vendredi: 9h30 à 11h00
Mardi : 15h00 à 16h15
Jeudi : 17h00 à 18h00

Permanence de M. le Maire Jeudi : 17h00 à 18h00

Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

3 Rue Principale, 67930 BEINHEIM
www.cc-plaine-rhin.fr | 03 88 53 08 20

Syndicat des Eaux de Lauterbourg et environs

26 Rue du Gal Mittelhauser 67630 LAUTERBOURG
www.syndicat-eau-lauterbourg.fr | 03 88 94 80 67